



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/102

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE DE LA BRÈDE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/102

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE DE LA BRÈDE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN

Vu l'article L 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-3-2 portant sur la réalisation de schémas communautaires de pistes cyclables et de chemins de randonnées,

Vu les délibérations n°2007/77 du 6 juillet 2007, n°2009/159 du 29 septembre 2009, n°2014/131 du 16 décembre 2014, n°2017/102 en date du 27 juin 2017, n°2019/071 en date du 28 mai 2019, 2020/111 en date du 6 octobre 2020, 2021/072 en date du 8 avril 2021, n° 2021/158 en date du 7 Octobre 2021 et n°2023/101 du 11 mai 2023 relatives à l'élaboration et aux modifications du Schéma Directeur Communautaire des Itinéraires Cyclables,

Vu les délibérations n°2021/174 du 25 novembre 2021 et n°2022/166 du 08 décembre 2022 relatives au Règlement d'attribution des fonds de concours,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Infrastructures et Voiries » du 2 mai 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le SDIC est un projet intercommunal, qui poursuit plusieurs objectifs :

- prévoir un maillage du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu
- compléter l'épine dorsale des pistes cyclables du Conseil Départemental

Une demande de la commune de Léognan a été soumise à la CCM en décembre 2022 pour le financement par fonds de concours d'une piste cyclable le long de l'Avenue de La Brède (RD109) entre l'intersection avec la D651 (avenue de Mont de Marsan) et le début de la piste existante située à l'intersection avec le chemin de Bertrandille.

Les aménagements prévoient de supprimer des bandes cyclables et de créer une piste en site propre sécurisée. Cette piste est prévue isolée de la départementale par des séparateurs en dur de type bordure ou des espaces enherbés.

Les principes de participation de la CCM sont les suivants :

- Pistes cyclables en site propre : 50 % de l'autofinancement après recherches de financements vers d'autres financeurs.
- Pistes multifonctionnelles : 50 % de l'autofinancement après recherches de financements.
- Bandes cyclables : 35 % de l'autofinancement après recherches de financements.
- Le balisage, les zones 30 et les reprises de chaussée : 20 % après recherches de financements.
- Le fond de concours s'applique sur le coût d'investissement hors acquisitions foncières et études préalables. Il est fixé un montant plafond des travaux éligibles fixé à 200 000€ HT.

Conformément à l'article L 5214-16 V du CGCT, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/102

OBJET : SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉRAIRES CYCLABLES (SDIC) – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE DE LA BRÈDE SUR LA COMMUNE DE LÉOGNAN

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement – Le long de l'Avenue de la Brède (RD 109) entre l'intersection avec la D651 (avenue de Mont de Marsan) et le début de la piste existante située à l'intersection avec le chemin de Bertrandille			
Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant HT
Travaux pistes cyclables (éligible à 50%)	186 830,94 €	DETR (30%)	18 148,71 €
Balisage, zones 30 et reprises de chaussée (éligible à 20%)	11 182,68 €	Mobilités actives	50 000,00 €
Espaces verts (non éligible)	10 291,66 €	CC de Montesquieu	66 168,27 €
		Autofinancement	73 988,30 €
TOTAL	208 305,28 €	TOTAL	208 305,28 €

Le montant total de la participation définitive sera calculé ultérieurement après réception des décomptes définitifs de travaux ainsi que des différents montants des aides obtenues par la commune de Léognan pour le financement de cette piste.

Le montant définitif versé par la Communauté de Communes ne pourra dépasser le montant prévisionnel du fonds de concours, soit 66 168,27€ HT.

**Le Conseil Communautaire à 42 voix pour,
M. Fath ne prend pas part au vote :**

- Autorise le Vice-Président, Christian TAMARELLE, à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours pour la réalisation d'une piste cyclable le long de l'Avenue du de la Brède (RD 109) entre l'intersection avec la D651 (avenue de Mont de Marsan) et le début de la piste existante située à l'intersection avec le chemin de Bertrandille sur la commune de Léognan,
- Accorde un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 66 168,27€HT, au maximum,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise le Vice-Président, Christian TAMARELLE, à signer la convention et à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023

Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_102-DE

